

EB51.R41 Etude organique sur les méthodes à employer pour promouvoir le développement des services de santé de base

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution WHA24.38, par laquelle l'Assemblée de la Santé a prié le Conseil exécutif de faire une étude organique sur les méthodes à employer pour promouvoir le développement des services de santé de base, et tenant compte d'autres résolutions de l'Assemblée de la Santé relatives au développement des services de santé, en particulier de la résolution WHA23.61, relative aux principes de base pour le développement des systèmes nationaux de santé, et de la résolution WHA25.17 relative aux recherches sur l'organisation des services de santé des collectivités,

1. TRANSMET SON étude ² à la Vingt-Sixième Assemblée mondiale de la Santé;
2. APPELLE L'ATTENTION de l'Assemblée sur ses constatations, conclusions et recommandations, notamment sur la recommandation principale selon laquelle chaque Etat Membre devrait constituer un service de santé accessible à la population tout entière, acceptable pour elle, répondant à ses besoins et compatible avec les conditions socio-économiques du pays;
3. PRIE le Directeur général de tenir compte de ces conclusions et recommandations dans l'établissement et l'exécution des programmes futurs de l'Organisation; et
4. CONVIENT, étant donné l'importance du développement des services de santé, de passer régulièrement cette question en revue.